



Entretien avec Florence & Alice Javelle Librairie Guivelle Lons-le-Saunier (Jura)

Gardez-vous un souvenir particulier de la période de mise en place de la loi ?

FJ : Je n'ai jamais travaillé sans la loi Lang puisque j'ai racheté Guivelle en 1983. Mais j'ai le souvenir d'avoir racheté la librairie à mon prédécesseur qui vendait le magasin parce qu'il était contre la loi Lang. Il s'agissait selon lui d'une intrusion dans sa gestion. J'ai également le souvenir de la campagne électorale de 1981 où François Mitterrand reprochait à la loi Monory d'avoir laissé la porte ouverte aux grandes surfaces comme Leclerc ou la Fnac.

La loi Lang est aujourd'hui considérée comme une évidence, était-ce le cas il y a quarante ans ? Quel était le paysage de la librairie française avant la promulgation de la loi ?

FJ : Les professionnels de l'époque étaient angoissés. Il existait une grosse inquiétude autour de leur métier. Avant de reprendre la librairie, j'étais allée voir le responsable de la grosse librairie de Besançon (fermée depuis) qui m'avait déconseillé de me lancer dans le métier. Ce n'était en effet pas une époque évidente pour reprendre une librairie, les trois premières années ont été compliquées, l'activité n'a vraiment décollé que vers 1986.

Avant 1981, la Fnac et Leclerc pratiquaient une politique des prix cassés, pouvez-vous expliquer comment cela a bousculé l'équilibre du secteur du livre ?

FJ : Les chiffres des petites librairies ont baissé assez fortement, surtout sur les grosses ventes, car Leclerc pouvait se permettre de faire des remises de 20 %, chose totalement impossible pour une librairie indépendante.

Selon vous, à quoi ressemblerait le secteur du livre sans l'instauration de la loi ?

AJ : Je pense qu'il y aurait une vraie différence entre les villes et les campagnes, il n'y aurait plus de librairie à Lons-le-Saunier par exemple. Les grandes surfaces auraient pris tout le marché du livre. La librairie indépendante serait quelque chose de citadin avec des librairies très spécialisées. La librairie généraliste classique comme la nôtre n'existerait plus.

FJ : Et l'autre problème c'est que l'offre serait beaucoup plus réduite pour le lecteur.

AJ : On constate d'ailleurs cette tendance quand on voyage à l'étranger. Je me souviens d'avoir été surprise par les libraires québécoises où l'on trouve beaucoup de piles de best-sellers mais peu de choix à côté. L'offre est réduite à quelques titres.

FJ : C'est pour cela qu'il faut continuer à lutter contre les grosses enseignes afin d'éviter une offre lissée, au goût du jour, non personnalisée.

Selon vous, le public a-t-il une bonne connaissance de l'existence de la loi sur le prix unique du livre ? Expliquez-vous régulièrement les principes de la loi Lang à vos clients ?

FJ : Quand tu es du métier, tu penses que tout le monde connaît les principes de la loi sur le prix unique du livre. Les gros lecteurs et les gens qui fréquentent les librairies sont familiers de la loi Lang, mais on se rend compte — notamment sur les salons ou festivals — que ce n'est pas le cas pour tout le monde, bien au contraire.

AJ : J'ai le souvenir d'avoir participé à des salons il y a une vingtaine d'années et c'est à ce moment-là que je me suis rendu compte que les gens n'étaient pas bien informés sur le prix unique du livre. J'ai entendu une dame dire qu'elle allait se rendre au Géant Casino pour acheter un titre qui était sur notre stand car elle était persuadée qu'il serait moins cher là-bas. Quand je lui ai expliqué que le prix était le même partout, elle ne me croyait pas.

Cela étant dit, depuis une dizaine d'années et l'arrivée d'Amazon sur le marché, les gens sont de plus en plus informés, notamment grâce à la communication faite autour de la loi Lang.





Entretien avec Florence & Alice Javelle Librairie Guivelle Lons-le-Saunier (Jura)

Quelles libertés dans l'exercice de votre métier ont été possibles grâce à la loi Lang ?

FJ : En premier lieu, la liberté d'exister. La loi a également permis d'encadrer le métier, ça l'a rendu plus professionnel. On sait que l'on peut avoir du stock et que les mêmes prix sont imposés partout. **Si nous n'avions pas le levier du prix, nous aurions été incapables de proposer une offre large et toutes les grosses ventes nous auraient échappé.** Et on connaît l'importance des grosses ventes puisque ce sont elles qui permettent de vendre des livres plus confidentiels ou difficiles. Il faut trouver le bon équilibre et la loi Lang le permet. Je me souviens d'ailleurs que ma première grosse vente a été *La Bicyclette bleue* de Régine Desforges. Je suis persuadée que sans la loi Lang, les enseignes auraient fait un gros coup sur ce titre et je n'en aurais vendu aucun exemplaire.

Quels devraient être selon vous les axes d'amélioration de la loi Lang et quels sont les défis à venir de la librairie indépendante ?

FJ : Il faudrait que la loi Lang soit couplée avec une obligation pour les éditeurs de respecter les offices, qu'il n'y ait plus de dérapages de ce côté-là. On pourrait par exemple imposer aux éditeurs de créditer nos retours à 60 jours et non pas à leur bon vouloir comme c'est le cas actuellement. On aurait besoin d'être des gestionnaires plus indépendants face à nos gros fournisseurs, car je ne pense pas que tout le monde soit en capacité de négocier avec

les fournisseurs, surtout quand on débute dans le métier. Ce qui me fait peur également c'est le risque de monopole dans l'édition. Il ne faudrait pas qu'un seul grand groupe vende tous les dictionnaires par exemple, c'est dangereux et angoissant. La problématique de notre métier c'est notre petitesse par rapport aux géants que nous avons en face de nous. Le rapport de force ne doit pas être déséquilibré. Il est donc important que les pouvoirs publics interdisent les monopoles éditoriaux comme c'est en train de se dessiner entre Hachette et Interforum.

D'un point de vue régional, il faudrait réfléchir à une réforme du système de gratuité des manuels scolaires (ils sont achetés directement par les établissements scolaires), système qui nous a supprimé le deuxième plus gros mois de l'année. La perte de chiffre d'affaires est colossale et surtout, les gens perdent l'habitude de venir en magasin. Un autre point important serait d'uniformiser l'exonération de la CET (contribution économique territoriale) sur l'ensemble du territoire. Par exemple, l'exonération fonctionne à Dole mais pas à Lons-le-Saunier, ce qui est absurde.

AJ : Il faut se battre pour que l'offre demeure large et diversifiée. Et en même temps, il faut aussi faire rentrer les gens dans les librairies, on a donc besoin des produits d'appel comme les best-sellers. **L'offre foisonnante est géniale mais parfois on s'y perd.** Si on réfléchit à long terme on en vient à la conclusion qu'il faut cesser de produire de plus en plus de livres puisque l'on sait que la moitié des livres part au pilon. D'un point de vue écologique, c'est

inadmissible. **L'autre point qui me vient à l'esprit est le prix fixe pour les envois.** C'est une bonne évolution et c'est très intéressant que les pouvoirs publics se penchent sur la question et statuent sur ce point.

